Département du CALVADOS Arrondissement de CAEN Canton CAEN 1 Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 10/10/2023

L'an deux mille vingt trois Le 16 octobre à 20 h 00

DATE D'AFFICHAGE

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

10/10/2023

12 6 OCT. 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Présents: Mme Donatin, Maire,

Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin,

ENVOI EN PRÉFECTURE Le Bourgeois, Adjoints.

Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux,

Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet,

Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon,

Stoffel, Conseillers.

EN EXERCICE: 27

Absents excusés:

PRÉSENTS : 23 M. Gué donne pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou

Mme Delbecque donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux

M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif **VOTANTS:**

Mme Ouesnel

Secrétaire : Mme Le Déroff

OBJET: CREATION D'UN POSTE TECHNIQUE

Madame la Maire rappelle que par délibération n°57-11-22, le conseil municipal avait créé au 1er décembre 2022, un poste de régisseur polyvalent à temps complet pour une durée déterminée d'un an au service culturel.

Aujourd'hui, il convient de créer, à compter du 1er décembre 2023, un poste permanent sur le même grade (adjoint technique) pour le pérenniser.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1er décembre 2023, l'emploi permanent de régisseur polyvalent, à temps complet, sur le grade d'Adjoint technique territorial.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame la Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

La Maire,

Nathalie DONATIN